

**COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DU CNAS
« logements » du 15 avril 2010**

Ce premier groupe de travail thématique s'est réuni le 15 avril 2010 sous la Présidence du Secrétaire Général après les réunions des 11 février et 25 mars 2010.

Le Secrétaire Général débute la séance en expliquant que le but du groupe de travail est de mettre à plat les prestations sociales existantes et ensuite de réfléchir à de nouveaux arbitrages ainsi qu'à de nouvelles orientations. Dans ce contexte, il affirme que l'administration prendra ses responsabilités. Il rappelle le calendrier des prochains GT et précise qu'un groupe de travail « protection sociale complémentaire et autres prestations » est programmé le 18 juin. Ces groupes de travail feront l'objet d'une restitution et d'une synthèse au CNAS du 24 juin.

En liminaire, FO FINANCES a tenu à faire quelques rappels pour resituer le contexte.

Dans cette première intervention, FO FINANCES a tenu à préciser la faible consistance des documents reçus qui s'apparentent plus à un constat de la situation qu'à un réel document de travail qui permettrait de dégager des pistes de réflexions concrètes.

Pour FO FINANCES, c'est bien au Ministère de décider des actions à mener et aux organisations syndicales d'exposer les revendications des personnels pour servir au mieux leurs intérêts.

Pas question pour FO FINANCES de faire des choix arbitraires mais bien de revendiquer, non seulement le maintien au minimum du budget logement sur la base de 2009, mais aussi de relayer les manques criants en ce domaine.

En effet, face aux difficultés croissantes rencontrées par les agents, FO FINANCES revendique une réelle politique d'action sociale ambitieuse au croisement de la vie professionnelle et extra professionnelle qui permette d'améliorer les conditions de vie de tous les agents, actifs et retraités.

Pour FO FINANCES, tous les agents gérés par Bercy doivent être bénéficiaires des prestations ministérielles y compris les agents impactés par la REATE. Dans ce cadre FO FINANCES restera vigilante quant à l'application des chartes et conventions.

FO FINANCES est consciente que ce rendez-vous est important et tient à rappeler une nouvelle fois que la définition de la politique d'action sociale incombe au Ministère et non pas aux associations.

Concernant les logements, le Secrétaire Général rappelle que le Ministère a développé une politique d'aide aux logements dont la réservation de 400 à 500 logements sociaux étaient prévus (plan Breton 2006). Pour lui, cette orientation a été confirmée dans la convention de moyens à hauteur de

10,8 M€ par an. L'ALPAF s'engage à consacrer des moyens budgétaires pour la réservations de logements auprès des promoteurs ou des bailleurs sociaux pour une période de 15 à 25 ans.

Pour autant, FO FINANCES a fait remarquer que l'objectif affiché en 2006 par le Ministère n'a jamais été atteint. FO FINANCES demande à ce que le budget 2011-2013 réservé à l'action sociale soit au moins équivalent à 2009 et qu'un plan pluriannuel de réservations de logements acté dans le temps soit présenté, contrairement à l'engagement « virtuel » de M. BRETON....

Au travers des interventions, le SG a semblé privilégier les prestations aides et prêts au détriment de l'attribution de logements aux jeunes agents nouvellement recrutés et affectés en Ile de France.

Pour FO FINANCES, l'attribution de logements à ces agents est tout autant prioritaire, ces deux prestations étant bien entendu complémentaires. Tout comme nous ne pouvons pas partager l'orientation dans laquelle le SG a voulu concentrer les débats, à savoir le logement exclusivement en Ile de France.

Concernant les aides et prêts, le Secrétaire Général a souligné que l'aide à la première installation est en superposition au prêt à l'amélioration de l'habitat. Ces aides et prêts sont attribués sans condition de ressources. Il a qualifié l'API de dons et a émis des doutes quant au caractère social du prêt à l'amélioration de l'habitat notamment à destination des cadres supérieurs! Par ailleurs, il a critiqué le fait de pouvoir bénéficier à plusieurs reprises de ce prêt.

FO FINANCES est intervenue pour expliquer que l'API est réservée aux agents qui s'installent suite à une première affectation et l'autre un prêt remboursable à destination de tous les agents. Les A+ comme d'autres agents sont parfois contraints à une mobilité forcée pour rejoindre un poste alors qu'ils ont une vie familiale ailleurs, d'où problème de double résidence. Ces prestations ont été mises en place parce qu'elles répondent à un réel besoin. L'Action Sociale est un droit dont tous les agents doivent pouvoir bénéficier.

En marge de ce groupe de travail, la CGT a dénoncé la gestion de l'établissement public de la Masse des Douanes. Elle a demandé l'ouverture de son parc locatif aux autres agents du ministère et également la mutualisation des actions de l'ALPAF avec cette institution.

FO FINANCES partage la volonté d'avoir un engagement ferme de l'Etat sur le montant alloué aux travaux de rénovation. Cette position a été défendue par les représentants FO Douanes présents lors du dernier Conseil d'Administration de la Masse.

Pour autant, au regard de la spécificité des implantations douanières et des manques criants de ces agents à se loger, la Masse des Douanes est un recours précieux. D'autant plus que certains logements sont ouverts aux agents d'autres directions (Masse de Marseille).

Enfin, FO FINANCES et le syndicat national FO Douanes ne sauraient accepter une complémentarité de gestion Masse-ALPAF qui ne serait à terme qu'une fusion-disparition d'une institution créée par et pour les douaniers depuis plus de 200 ans.

Enfin, FO FINANCES est intervenue pour pointer l'incidence de la suppression de la demie part fiscale pour les personnes seules ayant élevées des enfants pendant moins de 5 ans (célibataire, divorcé, séparé, veuf) et ses conséquences sur l'action sociale en général.

En conclusion, FO FINANCES a rappelé qu'il était compliqué de discuter d'améliorations de prestations sans visibilité sur l'enveloppe budgétaire globale consacrée à l'action sociale. Pour autant, FO FINANCES ne reste pas figée sur l'offre existante et est bien ouverte au débat sur l'instauration de nouvelles prestations.